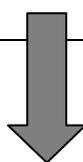
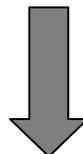


INTERVENANT BENEVOLE EN NATATION

Vous avez été agréé, cela signifie que l'Education nationale reconnaît votre aptitude à collaborer à l'enseignement de la natation à l'école.

Intervenir auprès d'un groupe en natation implique un engagement réel de votre part au niveau de ces différents points :

Ce que l'on attend de vous



LA DISPONIBILITE

- Respect du **taux légal d'encadrement** : veiller le plus possible à la **régularité** de votre participation.
- Prévoir du temps pour **discuter avec l'enseignant** avant et après chaque séance.
- **Aider** à la mise en place et au rangement du matériel.

LA SECURITE

- **Compter les élèves**, avant, pendant et à la fin de la séance.
- Avoir toujours **l'ensemble des élèves sous les yeux**.
- Si un enfant doit quitter le groupe (toilettes, fatigue, froid...), le confier à un autre adulte.
- Etre attentif aux signes de fatigue.
- **Faire respecter les règles de sécurité** (on ne court pas, on ne pousse pas, on respecte les consignes données, on ne plonge pas dans le petit bain...).
- En cas d'accident, alerter immédiatement le MNS de surveillance.

LES APPRENTISSAGES

- **Respecter les consignes** et les recommandations données par l'enseignant (ou le MNS) : faire fonctionner les situations qu'il a prévues.
- Favoriser la **quantité d'action**.
- **Etre attentif** aux progrès et / ou aux difficultés de chaque élève : proposer des **variantes**.
- **Ne pas obliger** mais **encourager** : l'acceptation, la motivation, le plaisir sont le moteur des apprentissages..
- **Garder son calme**.